



## MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Sanction définitive

Val-de-Travers – Couvet – BF 3417 et 2318 – Rue Max-Petitpierre

Description de l'ouvrage : Construction de 8 villas individuelles

Affectation parcelle : ZHFD

Requérant(s) : Masini Entreprise Totale SA, Rue de la Fabrique 2, 2016 Cortaillod

Auteur des plans : Masini Entreprise Totale SA, Christophe Masini, Rue de la Fabrique 2, 2016 Cortaillod

SATAC : 119637

Décision spéciale : Art. 28 RCC (couverture) ; Abattage d'arbres

Affichage :

- Site internet communal : [www.val-de-travers.ch](http://www.val-de-travers.ch) → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **30 décembre 2024**.

Val-de-Travers, le 29 novembre 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

